



COMMUNIQUE DU MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR

AVIS AUX IMPORTATEURS N° 02/09

Il est porté à la connaissance des importateurs de carreaux en céramique que le Ministère du Commerce Extérieur a décidé de proroger la mesure de sauvegarde appliquée aux importations de carreaux en céramique relevant de la position douanière 69 08. L'Arrêté du Ministre de L'Economie et des Finances instituant cette prorogation est en cours de publication au Bulletin Officiel.

Par conséquent, un contingent tarifaire au titre de la période allant du 19 juin au 31 décembre 2009 de l'ordre de 7,596 millions m² de carreaux en céramiques non soumis aux droits additionnels de 1,5 DH/KG sera réparti entre les importateurs selon les modalités fixées par le présent avis.

La répartition de ce contingent tarifaire s'effectuera par pays ou territoires douaniers comme suit :

(En milles m²)

Pays ou territoires douaniers	Quantité
Union Européenne	5.800
Emirats Arabes Unies	967
République Populaire de Chine	580
République Tunisienne	97
Autres pays ¹	152
Total	7596

Les importateurs de carreaux en céramique désirant bénéficier de quotes-parts au titre de ce contingent doivent déposer ou adresser par envoi recommandé avec accusé de réception au Ministère du Commerce Extérieur (Division des Importations sise 1, Avenue Tadmouk – Rabat) au plus tard **le 3 juillet 2009** leurs dossiers de demandes constitués obligatoirement des pièces suivantes :

- Une demande établie sur le formulaire "Demande de Franchise Douanière" en 4 exemplaires et accompagnées de 4 exemplaires de la facture pro forma. Ce formulaire est disponible auprès de la Direction de la Politique Commerciale Extérieure et peut être téléchargeable sur le site web du Ministère du Commerce Extérieur http://www.mce.gov.ma/Avis/FRANCH_1.pdf

¹ Conformément à la liste annexée à l'Avis aux Importateurs n° 02/06

- Une copie du Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce ;
- Une copie de l'Attestation d'Inscription à la Taxe Professionnelle (Patente) ;
- Une copie de l'attestation fiscale ou les dernières déclarations de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la TVA.
- Un tableau récapitulatif des opérations d'importation de carreaux en céramique relevant de la position douanière 6908 réalisées au cours des trois dernières années (2006- 2007-2008) selon le modèle en annexe 1 indiquant la valeur, le poids et le volume en m2, accompagné des documents justificatifs suivants :

- * Copies des Déclarations Uniques des Marchandises (DUM) dûment imputées par les services douaniers ; et
- * Copies des Engagements d'Importation dûment imputés par les services douaniers.

Les importateurs ayant déjà bénéficié de quotes-parts au titre du 1^{er} semestre 2009 doivent obligatoirement fournir un tableau récapitulatif des importations durant le 1^{er} semestre 2009 selon le modèle en annexe 2 accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Copies des Franchises Douanières délivrées au titre du 1er semestre 2009 dûment imputées par les services douaniers,
- Copies des Déclarations Uniques des Marchandises (DUM) dûment imputées par les services douaniers ; et
- Copies des Engagements d'Importation dûment imputés par les services douaniers.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Les importateurs n'ayant pas réalisé les quotas qui leur ont été accordés au titre du 1er semestre 2009 verront leur quote-part au titre du 2^{ème} semestre réduite du taux de non utilisation.

Une part du contingent tarifaire sera réservée aux nouveaux importateurs.

ANNEXE N°1

Modèle de présentation des données des importations

Désignation du produit :

Nomenclature douanière :

Année : 2006

N° DUM	Date de la DUM	Date de L'Engagement d'Importation	Pays d'origine	Poids	Volume	Valeur
Total						

Année : 2007

N° DUM	Date de la DUM	Date de L'Engagement d'Importation	Pays d'origine	Poids	Volume	Valeur
Total						

Année 2008

N° DUM	Date de la DUM	Date de L'Engagement d'Importation	Pays d'origine	Poids	Volume	Valeur
Total						

Je soussigné,, en ma qualité de
de la société, déclare sur l'honneur que les données ci-dessus sont
correctes.

Date, cachet et signature

